



**VILLE DE SAINTE-MARIE**  
**Avis public de révision de la liste électorale**  
**Élections municipales du 2 novembre 2025**

Par cet avis public, M<sup>e</sup> Hélène Gagné, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
- De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
  - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
  - Depuis au moins 45 jours (18 septembre 2025), être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse :                Salle du conseil de l'hôtel de ville  
                              270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
                              Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Jours et heures :    15 octobre 2025 de 17 h à 20 h  
                             17 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
                             18 octobre 2025 de 9 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

M<sup>e</sup> Hélène Gagné  
270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3  
418-387-2301 poste 2204

Donné à Ville de Sainte-Marie, le 8 octobre 2025.

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Présidente d'élection.